

Comment ?

- Accompagnement transversal au cours du parcours de soins.
- Peut se faire en hôpital de jour, en hospitalisation complète dans les différents services du Centre Hospitalier, en consultation externe.
- Toujours en lien avec les équipes référentes de la pathologie initiale.
- Accompagnement possible sur le lieu de vie (domicile, EHPAD) si déplacements difficiles et/ou fin de vie au domicile souhaitée (collaboration possible avec le service d'Hospitalisation A Domicile).

Pour nous rencontrer, parlez-en sans hésitation à votre médecin traitant ou à votre médecin référent au Centre Hospitalier.

Vous pouvez également nous contacter directement pour vous-même ou pour un proche au **03 21 99 39 79**.

Docteur Henri JANSENS - Médecin
Docteur Murielle PAUL - Médecin
Salomé BESNIER - Psychologue
Elodie ANDRIEU - Infirmière
Sandrine BLONDEL - Infirmière
Coraline BOCQUET - Assistante sociale

Tél : 03 21 99 32 28

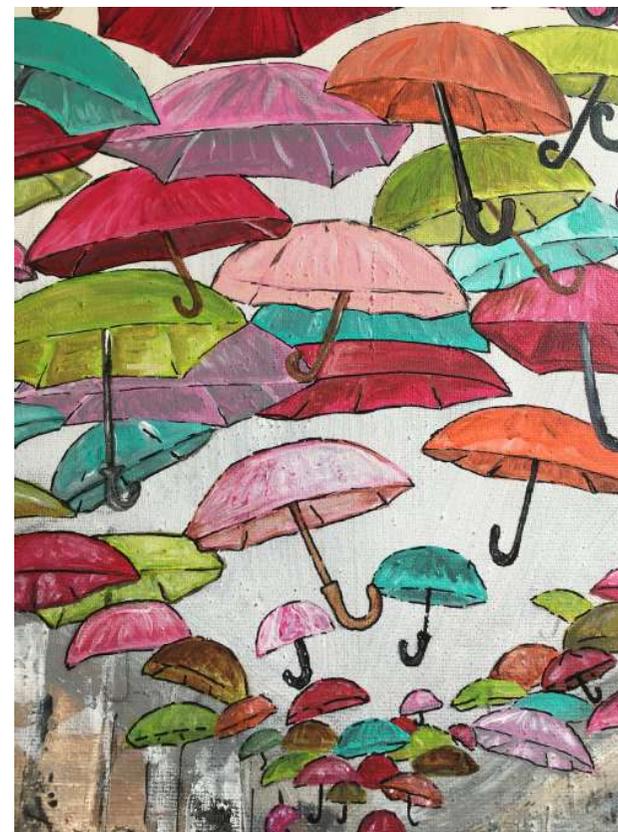
Fax : 03 21 99 31 37

Mail : sec_ensp@ch-boulogne.fr

IPNS communication CHB - février 2024

ACCOMPAGNEMENT

SOINS PALLIATIFS



Dessin réalisé par Aurélie FRISQUET, Infirmière au CHB - Reproduction interdite

Équipe Mobile de Soins Palliatifs et d'Accompagnement

Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer
Allée Jacques Monod - BP 609
62321 Boulogne-sur-Mer cédex

Tél : 03 21 99 39 79

www.ch-boulogne.fr



La qualité de la fin de vie est actuellement au cœur des préoccupations de la société. Elle l'est d'autant plus quand nous-mêmes ou un de nos proches est atteint d'une maladie incurable et grave, quelle que soit sa rapidité d'évolution.

Les soins palliatifs s'inscrivent dans une dynamique d'accompagnement précoce dans le parcours de la maladie, afin d'offrir à la personne la meilleure qualité de vie possible, de préserver son autonomie physique et décisionnelle au maximum, de l'accompagner lors des prises de décision ou d'élaboration des directives anticipées.

Le mot « **soins palliatifs** » peut faire peur, en étant associé à l'imminence de la fin de la vie, à une image d'abandon de la médecine ; ils sont pourtant des soins actifs, pouvant intervenir en parallèle des traitements tels que la chimiothérapie, la radiothérapie et peuvent même parfois en être à l'initiative quand elle permet de soulager un symptôme, ou de prolonger la vie dans de bonnes conditions. Mais la bonne condition de l'un est-elle la même que celle de l'autre ?

La législation de la fin de vie a beaucoup évolué en France ces dernières années, offrant la possibilité aux patients, à condition qu'ils soient bien accompagnés et informés, d'exprimer leurs souhaits et de faire valoir leurs droits en matière de fin de vie.

La **loi Claeys Leonetti de 2016** a permis au malade d'exprimer au travers des directives anticipées leur souhait concernant l'instauration et la poursuite de certains traitements et manœuvres de réanimation, de se prononcer sur le souhait d'une sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès dans le cas où il serait confronté à des souffrances estimées par lui-même comme insupportables. Ces réflexions lourdes à porter quand on se sait atteint d'une maladie grave, méritent d'être accompagnées par des professionnels à l'écoute et expérimentés dans le domaine de l'accompagnement et des soins palliatifs.

Pour qui ?

- Patient atteint d'une maladie grave et incurable, potentiellement létale.
- Accompagnement dans la réflexion concernant l'arrêt d'un traitement de maintien en vie.

Quand ?

- Prise en soins la plus précoce possible afin de connaître au mieux le patient, ses proches, son mode de vie, ce qui est important pour lui.
- Dès que des symptômes désagréables apparaissent : douleur, anxiété, angoisse, dépression, essoufflement, nausées, ...
- Si problèmes sociaux, perte de sens liés à la maladie.

Pourquoi ?

- Expertise d'une équipe pluridisciplinaire : médecins, infirmier(ère)s, psychologues, assistante sociale.
- Gestion de la douleur et des autres symptômes.
- Explications sur les droits du patient relatifs à la fin de vie.
- Aide à la rédaction des directives anticipées.
- Accompagnement de la famille lors d'un deuil difficile.

Comment ?

- Accompagnement transversal au cours du parcours de soins.
- Peut se faire en hôpital de jour, en hospitalisation complète dans les différents services du Centre Hospitalier, en consultation externe.
- Toujours en lien avec les équipes référentes de la pathologie initiale.
- Accompagnement possible sur le lieu de vie (domicile, EHPAD) si déplacements difficiles et/ou fin de vie au domicile souhaitée (collaboration possible avec le service d'Hospitalisation A Domicile).

Pour nous rencontrer, parlez-en sans hésitation à votre médecin traitant ou à votre médecin référent au Centre Hospitalier.

Vous pouvez également nous contacter directement pour vous-même ou pour un proche au **03 21 99 39 79**.

Docteur Henri JANSENS - Médecin
Docteur Murielle PAUL - Médecin
Salomé BESNIER - Psychologue
Elodie ANDRIEU - Infirmière
Sandrine BLONDEL - Infirmière
Coraline BOCQUET - Assistante sociale

Tél : 03 21 99 32 28

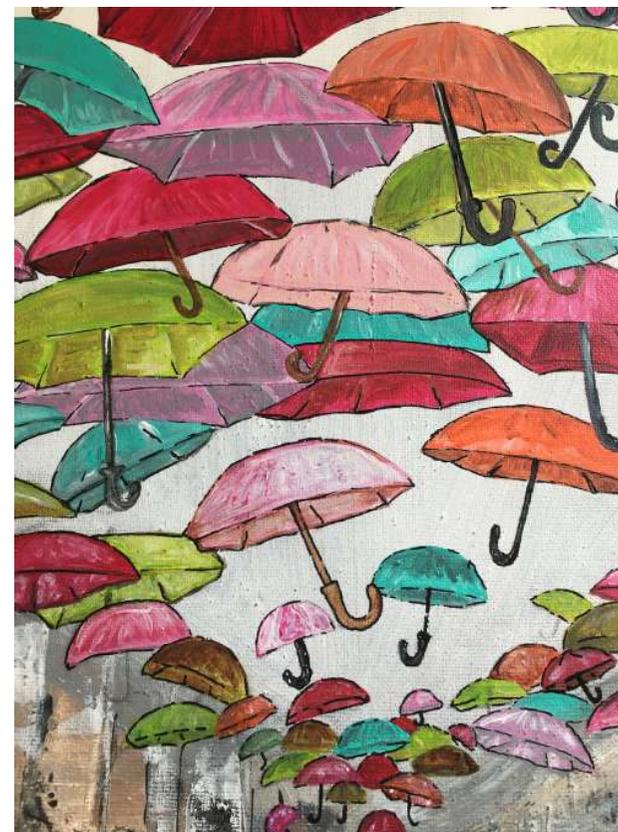
Fax : 03 21 99 31 37

Mail : sec_ensp@ch-boulogne.fr

IPNS communication CHB - février 2024

ACCOMPAGNEMENT

SOINS PALLIATIFS



Dessin réalisé par Aurélie FRISQUET, Infirmière au CHB - Reproduction interdite

Équipe Mobile de Soins Palliatifs et d'Accompagnement

Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer
Allée Jacques Monod - BP 609
62321 Boulogne-sur-Mer cédex

Tél : 03 21 99 39 79

www.ch-boulogne.fr



La qualité de la fin de vie est actuellement au cœur des préoccupations de la société. Elle l'est d'autant plus quand nous-mêmes ou un de nos proches est atteint d'une maladie incurable et grave, quelle que soit sa rapidité d'évolution.

Les soins palliatifs s'inscrivent dans une dynamique d'accompagnement précoce dans le parcours de la maladie, afin d'offrir à la personne la meilleure qualité de vie possible, de préserver son autonomie physique et décisionnelle au maximum, de l'accompagner lors des prises de décision ou d'élaboration des directives anticipées.

Le mot « **soins palliatifs** » peut faire peur, en étant associé à l'imminence de la fin de la vie, à une image d'abandon de la médecine ; ils sont pourtant des soins actifs, pouvant intervenir en parallèle des traitements tels que la chimiothérapie, la radiothérapie et peuvent même parfois en être à l'initiative quand elle permet de soulager un symptôme, ou de prolonger la vie dans de bonnes conditions. Mais la bonne condition de l'un est-elle la même que celle de l'autre ?

La législation de la fin de vie a beaucoup évolué en France ces dernières années, offrant la possibilité aux patients, à condition qu'ils soient bien accompagnés et informés, d'exprimer leurs souhaits et de faire valoir leurs droits en matière de fin de vie.

La **loi Claeys Leonetti de 2016** a permis au malade d'exprimer au travers des directives anticipées leur souhait concernant l'instauration et la poursuite de certains traitements et manœuvres de réanimation, de se prononcer sur le souhait d'une sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès dans le cas où il serait confronté à des souffrances estimées par lui-même comme insupportables. Ces réflexions lourdes à porter quand on se sait atteint d'une maladie grave, méritent d'être accompagnées par des professionnels à l'écoute et expérimentés dans le domaine de l'accompagnement et des soins palliatifs.

Pour qui ?

- Patient atteint d'une maladie grave et incurable, potentiellement létale.
- Accompagnement dans la réflexion concernant l'arrêt d'un traitement de maintien en vie.

Quand ?

- Prise en soins la plus précoce possible afin de connaître au mieux le patient, ses proches, son mode de vie, ce qui est important pour lui.
- Dès que des symptômes désagréables apparaissent : douleur, anxiété, angoisse, dépression, essoufflement, nausées, ...
- Si problèmes sociaux, perte de sens liés à la maladie.

Pourquoi ?

- Expertise d'une équipe pluridisciplinaire : médecins, infirmier(ère)s, psychologues, assistante sociale.
- Gestion de la douleur et des autres symptômes.
- Explications sur les droits du patient relatifs à la fin de vie.
- Aide à la rédaction des directives anticipées.
- Accompagnement de la famille lors d'un deuil difficile.